

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 11 juin 2022 à 14h00

Les membres de l'association se sont réunis sur convocation établie par le collectif avec l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport moral de l'exercice 2021
- Rapport financier, approbation des comptes et quitus au trésorier
- Rapport de la route des sels
- Fixation de la cotisation 2022, date limite de paiement au 30/09/2022
- Renouvellement du collectif
- Adhésion à la RAM
- Projets avec appel aux animations des marchés
- Appel aux volontaires pour la tenue du stand au Forum des Associations
- Questions diverses

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification des dates de début et fin d'exercice pour les porter du 1er juin au 31 mai
- Modification des dates de début et fin d'exercice du premier exercice suivant cette modification, pour les porter du 1er janvier 2022 au 31 mai 2023
- **Modification de l'article 7 des statuts intitulé « Ressources »** de la façon suivante :
- *Rappel de l'article actuel* : "(...) Les cotisations sont exigibles avant le 31 mars. L'exercice comptable est calé sur l'année civile, à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre." (Le reste de l'article reste inchangé)
- *Nouvel article* : "(...) Les cotisations sont exigibles avant le 30 septembre. L'exercice comptable s'étend du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante."
- **Modification de l'article 10 des statuts intitulé "Assemblée Générale Ordinaire"** de la façon suivante :
- *Rappel de l'article actuel* : "L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre civil. (...)" (Le reste de l'article reste inchangé)
- *Nouvel article* : "L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année au mois de juin. (...)"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 - RAPPORT MORAL :

29 sélistes inscrits pour 2021

5 personnes présentes au forum des associations

6 personnes pour fabriquer les décorations de Noël chez Anne

27 sorties ont été proposées le mardi, à pied, en raquettes

Visite de l'abbaye de Boscodon guidée par Richard

Visites des carrières de lumières et du site du glanum, découverte du village des Baux de Provence

Au niveau des échanges : bricolage 14, jardinage 18, prêt de matériel et aide au déménagement de Sophie

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité

2 - RAPPORT FINANCIER :

Colombe nous a ensuite présenté le rapport financier qui n'appelle pas de commentaire. Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Le solde bancaire au 31 décembre est de 633,50€ et le solde en caisse est de 89,21€

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité et quitus a été donné à la Trésorière

3 - RAPPORT ROUTE DES SELS :

Anne fait un exposé de la situation en 2021

2 ou 3 échanges au cours de l'année

3 adhérents à Embrun

Anne rappelle l'obligation de proposer une chambre pour pouvoir adhérer

La nuitée est de 60 sourires/nuit/personne

4 - COTISATION 2022 :

La cotisation est maintenue à 8€

5 - RENOUELEMENT DU COLLECTIF :

Giselle s'occupe du site et des annonces

Sabine se propose d'être trésorière

Anne s'occupe de la Route des SELS

Gigi, Huguette et Colombe

La liste est soumise aux participants qui n'émettent aucune objection et votent à l'unanimité pour ce nouveau collectif

6 - ADHESION A LA RAM :

2 abstentions au cours du vote

Clarisse se propose d'intervenir à la RAM pour parler du sel

7 - PROJETS 2022 :

Il est demandé à tous d'apporter des idées lors de nos rencontres du vendredi soir

8 - APPEL POUR TENIR LE STAND DU FORUM DES ASSOCIATIONS :

Gigi, Anne, Anne-Marie, Catherine, Sabine, Solange et Huguette se proposent pour tenir le stand à tour de rôle

9 - QUESTIONS DIVERSES :

Pour les randonnées donner le dénivelé, le temps et les kilomètres. La question est posée sur notre responsabilité au cours de ces randonnées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance concernant l'Assemblée Générale Ordinaire est levée

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification des dates de début et fin d'exercice pour les porter du 1er juin au 31 mai 2023

Début d'exercice 1er janvier 2022 et fin le 31 mai 2023

Modification de l'article 7 : « (...) Les cotisations sont exigibles avant le 30 septembre. L'exercice comptable s'étend du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. »

Modification de l'article 10 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année au mois de juin. (...) »

Adoption de ces modifications à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire est levée

Gisèle PENA

Anne Colombe DAUTREMER

